

## GOVERNANCE ET INFORMATIONS FINANCIERES

La Croix-Rouge monégasque est une association de droit monégasque régie par la Loi n° 1.355 du 23/12/2008, modifiée par la Loi n° 1.462 du 28 juin 2018.

Ses comptes annuels, ainsi que l'exécution budgétaire et les budgets prévisionnels, sont arrêtés en Conseil d'Administration et approuvés par ses membres en Assemblée Générale annuelle.

Ils sont soumis au contrôle annuel d'un Commissaire aux Comptes inscrit à l'Ordre des Experts-Comptables de la Principauté de Monaco, lequel délivre un rapport de certification.

Les comptes de la Croix-Rouge monégasque sont également contrôlés, annuellement, au titre de la Subvention Gouvernementale par le Vérificateur des Finances du Gouvernement Princier. Ces comptes annuels sont présentés sous forme d'un compte d'emplois-ressources dont la répartition est synthétisée ci-après.

L'ensemble de cette documentation fait également l'objet d'un examen auprès de la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge.

### CHIFFRES-CLES

Ils totalisent les mouvements financiers, hors les dons reçus avec affectation et les éléments d'ordre patrimonial.

### RESSOURCES -

Les ressources récurrentes de la Croix-Rouge monégasque proviennent de la subvention gouvernementale ainsi que du gala organisé annuellement par la C.R.M.

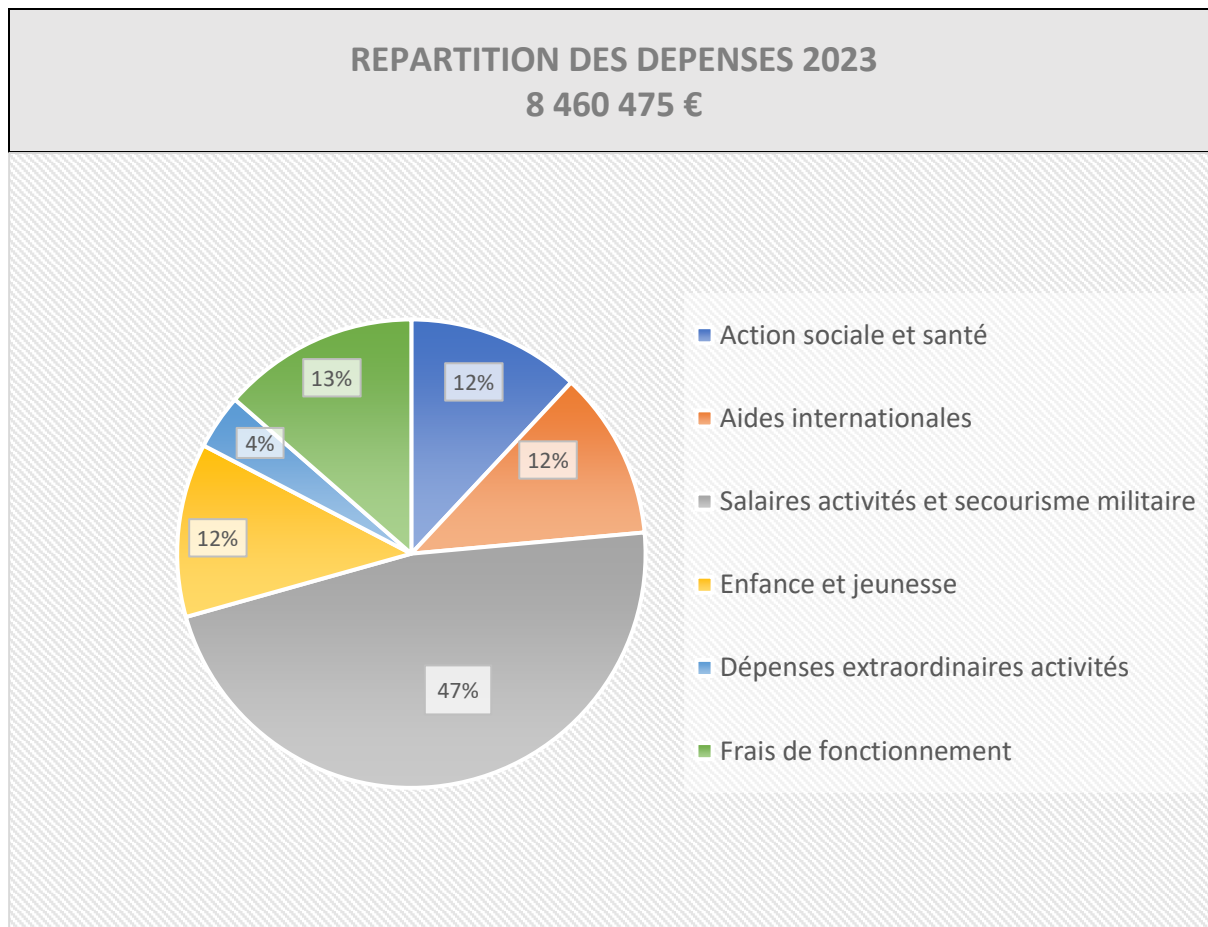
Les ressources complémentaires sont issues essentiellement de dons, de legs de particuliers et de partenaires sur les projets retenus par la Croix-Rouge, ainsi que d'autres revenus locatifs et financiers.

Les ressources sont affectées annuellement par le Comité Exécutif sur la base de budgets arrêtés en Conseil d'Administration, dont l'emploi figure en page suivante.

Ainsi, pour l'exercice 2023, les ressources se sont élevées à environ 7 865 K€, constituées principalement de revenus locatifs, financiers, et également de l'organisation de manifestations. La subvention gouvernementale a totalisé 3 984 K€, affectée à une partie des salaires et au secourisme militaire. Les dons et legs ont représenté environ 763 K€. Les revenus divers se sont élevés à 3 118 K€, dont 1 301 K€ de revenus locatifs et financiers.

## DEPENSES –

Les emplois annuels décidés en Comité Exécutif ont été affectés pour l'exercice 2023 de la façon suivante :



### DEPENSES

Action sociale et santé	1 011 216 €
Aides internationales	981 846 €
Salaires activités et secourisme militaire *	3 983 609 €
Enfance et jeunesse	1 015 004 €
Dépenses extraordinaires activités	320 603 €
Frais de fonctionnement	1 148 197 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>8 460 475 €</b>

**\* Les salaires de la Croix-Rouge monégasque sont subventionnés à concurrence de 3 935 749 € par le Gouvernement Princier, eu égard aux missions d'intérêt général qui lui sont confiées.**

Le détail de l'utilisation des fonds en fonction des missions et activités figure dans [le rapport annuel d'activités](#) consultable en ligne sur le site de la Croix-Rouge monégasque.

La Croix-Rouge monégasque est gérée par un Comité Directeur et emploie plus de 70 salariés répartis en fonction des divers secteurs d'activités.

Elle bénéficie de l'assistance de plus de 600 bénévoles qui participent activement aux actions de la Croix-Rouge monégasque, laquelle ne pourrait réaliser, sans eux, l'ensemble de ses missions sociales et humanitaires. En 2023, les bénévoles de la Croix-Rouge monégasque ont réalisé 60 960 heures de travail bénévole valorisées à hauteur de 702 259 €.

Ces heures de bénévolat correspondent principalement à des activités d'assistance et d'aide sociale, à des animations diverses en milieu hospitalier et en maisons de retraite, à la tenue de postes de secours, à des actions de prévention santé, de mobilisation auprès de la jeunesse et à des missions diverses à l'international.

Au cours de l'année 2023, la Croix-Rouge monégasque a reçu de nombreux dons avec affectation, notamment pour la Turquie, la Syrie et le Maroc frappés par des séismes, ainsi qu'un soutien à l'action Humanitaire Internationale et aux différentes associations œuvrant pour la jeunesse en Principauté. Les comptes-rendus de ces activités figurent dans le rapport annuel d'activités.